

Plusieurs tendances lourdes vont contribuer à transformer les missions, l'organisation et les modes de prise en charge du Centre Hospitalier Agen-Nérac à moyen terme.

Ces évolutions sont portées :

- par le Projet d'Etablissement 2018 - 2023,
- par le déploiement du Groupement Hospitalier de Territoire de Lot-et-Garonne,
- par la mise en œuvre du plan « Ma Santé 2022 » lancé par le Président de la République en septembre 2018.

I/ Une évolution des modes de prise en charge dans un environnement décloisonné

1. La poursuite de la réduction des durées moyennes de séjour et du développement de l'ambulatoire :

- La réduction des durées moyennes de séjour va se poursuivre au fur et mesure de l'amélioration de l'efficacité des parcours de soins internes et externes et des évolutions thérapeutiques.
- Le développement de l'ambulatoire :

Aujourd'hui, 25% des patients de médecine et 60 % des patients de chirurgie se réalisent sur une seule journée.

Cette évolution va se poursuivre.

2. Le poids de l'évolution de la démographie médicale :

- Les difficultés rencontrées par les établissements de santé publics en matière de recrutement médical se traduisent par une concentration progressive des activités les plus spécialisées au Centre Hospitalier Agen-Nérac.

- La raréfaction de certaines spécialités dans le cadre de la médecine libérale amène les pouvoirs publics à solliciter le Centre Hospitalier Agen-Nérac pour exercer des activités médicales sur des territoires en difficultés (consultations avancées).

⇒ La mise en œuvre d'équipes médicales territoriales dans et hors les établissements de santé constitue une tendance forte des années à venir.

3. Une graduation des modes de prise en charge:

En accompagnement de l'évolution constatée en matière de démographie médicale, les pouvoirs publics souhaitent développer une meilleure graduation des modes de prise en charge.

- Cette graduation s'exprime à travers le projet médical du Groupement Hospitalier de Territoire de Lot-et-Garonne qui a défini 16 filières graduées de soins.
- Elle s'exprime également à travers le plan « Ma Santé 2022 » qui définit trois niveaux d'organisation des activités des établissements de santé :
 - les soins de proximité (médecine, gériatrie, réadaptation),
 - les soins spécialisés (par exemple la chirurgie, la maternité,...),
 - les soins ultra spécialisés en plateaux techniques de pointe (greffes, maladies rares).

⇒ Chaque établissement de santé doit adapter ses organisations en fonction du type de soins délivrés, ce qui correspond pour le Centre Hospitalier Agen-Nérac à la fois à une mission de soins de proximité pour le territoire Agen-Nérac et une mission de soins spécialisés pour le Groupement Hospitalier de Territoire de Lot-et-Garonne.

4. Le développement des actions de prévention :

Le Centre Hospitalier Agen-Nérac a développé un nombre d'actions significatif, connu et reconnu, dans les domaines de la prévention et de l'éducation sanitaires.

L'Agence Régionale de Santé a soutenu la création d'un pôle inter hospitalier de Santé Publique qui a pour objectif de multiplier sur

l'ensemble du Lot-et-Garonne ces activités en relation avec tous les acteurs de santé du territoire, les associations et les collectivités territoriales, notamment dans le cadre des contrats locaux de santé.

⇒ Le Centre Hospitalier Agen-Nérac va conforter son rôle dans le développement de la médecine de prévention.



L'ensemble de ces évolutions vont dans le sens d'une évolution du Centre Hospitalier Agen-Nérac vers une plateforme de services de santé au bénéfice d'un territoire.

II/ Le partage de l'information médicale au bénéfice d'une meilleure coordination des parcours de soins

Le décloisonnement de l'organisation des soins attendu par le plan « Ma Santé 2022 » passe un meilleur partage de l'information autour du patient. Cela constitue un outil puissant d'évolution des prises en charge des patients.

Cela passe par plusieurs axes :

1. La mise en place du parcours patient informatisé unique au niveau du Groupement Hospitalier de Territoire :

Cet objectif correspond à la première priorité du schéma directeur des systèmes d'information du Groupement Hospitalier de Territoire de Lot-et-Garonne, avec une volonté partagée de mise en œuvre à court terme.

2. Le recours à la plateforme territoriale d'appui :

Le déploiement d'une plateforme territoriale d'appui permet :

- de simplifier l'accès aux dispositifs de coordination,
- de soutenir les professionnels face aux situations complexes.

Elle constitue un moyen d'une meilleure coordination Ville-Hôpital, en renforçant la prise en charge globale des personnes, en prenant compte l'entourage et le lieu de vie.

3. La création d'un espace numérique personnel de santé :

Cet objectif, exprimé dans le cadre du plan « Ma Santé 2022 », doit permettre à chaque français de :

- Disposer d'informations sur la qualité de prise en charge autour de lui,
- Echanger de façon sécurisée avec son équipe de soins,
- Trouver des informations et conseils personnalisés pour sa santé,
- Disposer de l'ensemble des prescriptions dématérialisées,
- Prendre rendez-vous en ligne avec tous les professionnels de santé (ville et hôpital).

4. Le développement de la télésanté :

Au-delà d'usages existants, la télésanté a vocation à se développer de façon exponentielle dans les toutes prochaines années, sous différentes formes, notamment :

- à travers le développement de la télémedecine, permettant la formalisation de diagnostics à distance entre établissements de santé, ou entre établissements de santé et EHPAD.

Un projet de télémedecine en direction de 31 EHPAD du département autour de 3 filières prioritaires doit être déployé d'ici un an.

- A travers le développement de télésuivi des patients chroniques.

De nombreux développements vont bouleverser les conditions de déploiement de la télésanté.

III/ La formalisation d'un Plan de Déplacement

Etant un des premiers employeurs du département (près de 2 000 salariés), le Centre Hospitalier Agen-Nérac ne peut qu'être un acteur attentif à toutes les évolutions envisagées dans le domaine des Plans de déplacement domicile - travail.

Le Centre Hospitalier Agen-Nérac accueille par ailleurs chaque année 27 000 patients hospitalisés et 190 000 patients en consultations externes.

Il souhaite donc pouvoir être partie prenante de toutes les réflexions et actions permettant d'adapter les solutions en termes de transport.